

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 579-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 424-2011 et ses amendements afin de permettre des maisons de chambres à titre d'hébergement dans la classe d'usages CH

AVIS PUBLIC est donné ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 20 septembre 2021, le conseil municipal a adopté le projet de règlement d'amendement numéro 579-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 424-2011;
2. Conformément au décret no 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 16 juillet 2021, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal, peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours suite à la publication d'un avis public en ce sens;
3. Une assemblée publique de consultation pouvant difficilement être tenue en personne en raison des mesures sanitaires, toute personne étant intéressée à faire part au conseil municipal de ses commentaires dispose de 15 jours, soit du 30 septembre au 14 octobre 2021 inclusivement, pour les faire parvenir à l'hôtel de ville au 1048, rue Saint-Cyrille, G8M 4R9 ou par courriel à l'adresse lgroleau@ville.normandin.qc.ca.
4. Les objectifs du projet de règlement assujetti à la consultation écrite sont :
 - a) de modifier la classe d'usages Ch « Hébergement » afin d'y inclure les maisons de chambres;
 - b) de permettre la classe d'usages Ch « Hébergement » à la zone C17;
5. Le projet de règlement peut être consulté aux heures et jours réguliers d'ouverture des bureaux de l'hôtel de ville sis au 1048 rue Saint-Cyrille, Normandin, entre le 30 septembre et le 14 octobre 2021 inclusivement, et ce, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ainsi que sur le site internet de la Ville;
6. Le projet de règlement 579-2021 modifiant le règlement de zonage contient des dispositions propres à des règlements susceptibles d'approbation référendaire et un avis sera affiché pour inviter les personnes habiles à voter à se prononcer sur chacune des dispositions susceptibles d'approbation référendaire suite à l'adoption du second projet de règlement.

DONNÉ À NORMANDIN CE 30 OCTOBRE 2021



Lyne Groleau,
Directrice générale et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Avis de consultation écrite d'une durée de 15 jours - Projet de règlement d'amendement numéro 579-2021.

Je, soussignée, directrice générale et greffière de la Ville de Normandin, certifie sous mon serment d'office qu'il y a eu affichage au bureau de la Ville et sur le site internet, de l'avis ci-joint, du 30 septembre au 14 octobre 2021 entre 8h00 et 17h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Normandin, ce 30 octobre 2021.



Lyne Groleau